



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 14 mai 2013  
18 heures 30

-----

AS/AS

N° 001538

Ressources  
Humaines -  
Personnel  
permanent -  
Modification du  
tableau des effectifs

Affiché le :

Le mardi 14 mai 2013 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL, Mme Marie RAMBAUD, M. Pierre BOYER, Mme Marie-Christine KADLER, M. Jean-Marc DESSAUD, M. Jean-François DORE, Mme Hélène MARTINEZ, M. Christophe CARMINATI, M. Bruno BOUSCARLE, Mme Jacqueline BAROT, Mme Isabelle PITON, Mme Solange BECERRA, M. Pierre ELY, Mme Leïla BECHICHE, M. Etienne FOURQUET, M. Dominique MARIANI-VAUX, M. Thierry CARRELET, Mme Aurore SALETTI, M. Jean-Pierre STOUVENEL, Mme Amina ELKHATTABI, M. Yves JAOUEN, Mme Katherine COUZINET, M. Christian PANOT, M. Jean-Marie MARTIN, Mme Elise ISNARD, M. Patrick ESPITALIER, Mme Corinne PAIOCCHI

**ONT DONNE PROCURATION** : Mme Véronique GACH donne pouvoir à M. Jean-Marc DESSAUD, M. José VINCENTELLI donne pouvoir à Mme Amina ELKHATTABI, Mme Caroline ALLENE donne pouvoir à M. Bruno BOUSCARLE, Mme Françoise RIPOLL donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, M. Jean-Louis de LONGEAUX donne pouvoir à M. Christian PANOT

**ABSENTS** : M. André LECOURT

La séance est ouverte, M. Etienne FOURQUET est nommé Secrétaire.

Il appartient au Conseil Municipal de la Ville d'APT, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois communaux permanents nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Considérant les besoins des services, il est proposé de créer les postes suivants :

GRADE	Nombre de poste	Durée hebdomadaire proposée
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Temps complet
Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	3	Temps complet
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	Temps complet
Chef de service de police municipale principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	Temps complet

### LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire

**DECIDE** de créer les postes désignés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au chapitre 012 du budget de l'année 2013.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Olivier CUREL**